

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° DN80

présenté par

M. Boccaletti, M. Jacobelli, Mme Colombier, M. Berteloot, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard,
Mme Martinez, M. Gonzalez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée à la sécurisation des câbles sous-marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de nos activités économiques a favorisé l'accroissement exponentiel du nombre de câbles sous-marins au point d'atteindre 420 câbles. 99 % des télécommunications intercontinentales utilisent le câble sous-marin et 10 000 milliards de dollars d'opérations financières transitent quotidiennement par cette voie, selon la Banque centrale américaine.

Le câble sous-marin constitue donc un enjeu stratégique majeur au cœur des rivalités internationales.

D'abord, l'installation et la maintenance de ces outils constituent une problématique de premier ordre du fait d'investissements colossaux. Par leur fragilité, les câbles sous-marins peuvent faire l'objet d'acte de négligence ou d'opérations d'espionnage.

La maîtrise des câbles sous-marins est indispensable à notre souveraineté et à la place de la France dans le monde.

Il en va de l'autonomie stratégique de la France.